

Séance du mardi 05 juillet 2022
Délibération n°2022-81-VM

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 27 juin 2022

Objet : Régularisation cession onéreuse de la parcelle RA 94 au profit de Madame Annie CHING SING WAH

Étaient présents (19) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (4) :

M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire
M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Martin LABRUNE, Conseiller Municipal
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire à Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale

Étaient absents (10) :

M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire (excusée), M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Madly MARGNAN (excusée), Mme Claudette TYNDAL, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY (excusé), Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Vu le rapport n°71/22/VM de Monsieur le Maire ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération prise le 12 septembre 1987

Vu la délibération n°2020-101-VM votée en séance de conseil municipal du jeudi 03 décembre 2020

Vu le règlement de la somme de 12 141.82€ (79 645.00 francs) payée par chèque n°9186357 à la trésorerie générale en date du 10 mai 1990.

Vu la valeur vénale n° DS :7983925 OSE 2022-97305-18163

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver au bénéfice de Madame Annie CHING SING WAH la cession onéreuse de la parcelle cadastrée **RA 94** pour un montant de **12 141.82€** (douze mille cent quarante et un euros et quatre-vingt-deux centimes), conformément à la délibération du 12 septembre 1987

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique réitérant la vente intervenue de longue date, ainsi qu'il est attesté par le paiement du prix quelque temps après la conclusion.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cayenne dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 7 juillet 2022